

LES FILLES DU ROI



Les Filles Du Roi

On appelle les femmes venues au Canada pour chercher mari et avenir les *Filles du Roi*. L'autorité royale française s'était engagée plus explicitement dans le peuplement de la colonie en organisant lui-même le recrutement de jeunes filles de bonne qualité. Jean Talon les veut «fortes, intelligentes et belles». Ce sont les *Filles du Roi*. Celles destinées aux colons ordinaires recevaient une dote de 50 livres.

Voici un texte complémentaire extrait de *La Vie Quotidienne en Nouvelle-France*. Raymond Douville et J.-D. Casanova ont signé ce livre en 1964.

«Pour les jeunes filles de condition, destinées aux officiers méritants mais sans fortune, «le cadeau du roi» varie de cent à cinq cents livres. De là vient le nom de «filles du roi» donné à ces petites émigrantes. À cet octroi statutaire s'ajoutent d'autres frais essentiels. La dépense préliminaire est fixée à cent livres: dix pour le choix ou «la levée», trente pour le vêtement et soixante pour la traversée. Outre les vêtements proprement dits, sont fournis: une cassette, une coiffe, un mouchoir de taffetas, un ruban à souliers, cent aiguilles, un peigne, un fil blanc, une paire de bas, une paire de gants, une paire de ciseaux, deux couteaux, un millier d'épingles, un bonnet, quatre lacets et deux livres en argent sonnante. Pour sa part le Conseil Souverain de la Nouvelle-France fournit aux immigrées «quelques vêtements conformes au climat et des provisions tirées des magasins du roi». Par la suite, l'intendant remet à chacune «la somme de cinquante livres, monnaie du Canada, en denrées propres à leur ménage».

Ainsi pourvues, près d'un millier de jeunes filles s'en vinrent en Nouvelle-France au cours des dix années de l'intense émigration de cette nature. Elles ne sont pas toutes Parisiennes, car les autorités de la colonie réclament surtout «des filles de santé robuste et habituées aux travaux de la ferme».

Sans nous égarer dans les statistiques que de savants archivistes ont compulsées, voici le tableau que l'un des plus compétents d'entre eux, Gustave Lanctôt, fournit sur la province d'origine de huit cent cinquante-deux d'entre elles:

<i>Ile-de-France</i>	314
<i>Normandie</i>	153
<i>Aunis</i>	86
<i>Champagne</i>	43
<i>Poitou</i>	38
<i>Anjou</i>	22
<i>Beauce</i>	22
<i>Maine</i>	19
<i>Orléans</i>	19
<i>Brie</i>	5
<i>Berry</i>	5
<i>Aubergne</i>	5
<i>Limousin</i>	4
<i>Angoumois</i>	3
<i>Provence</i>	3
<i>Savoie</i>	3
<i>Franche-Comté</i>	2
<i>Gascogne</i>	2

(Extrait partiellement de **Nos Ancêtres 1**, Gérard Lebel, Sainte-Anne-de-Beaupré, 1993)